

Roms : "si chacun prenait ses responsabilités, une solution pourrait être rapidement trouvée"

Publié dans le Vif l'Express le mardi 20 septembre 2011 à 11h17

Aucune solution n'a encore été trouvée pour les Roms qui ont été évacués de la gare du Nord hier à Bruxelles. Bernard De Vos, délégué général de la Communauté française aux Droits de l'Enfant, a passé la nuit dehors, avec eux, pour tenter de donner un signal forts aux autorités.



Le bus affrété hier par Bernard De Vos près du parc Maximilien à Bruxelles, a parcouru un kilomètre et demi pour passer la nuit place Gaucheret à Schaerbeek. Les 22 enfants, une partie des femmes et les hommes les plus fatigués ont passé la nuit au chaud dans le bus, tandis que les autres ont dû se contenter de dormir dans le froid.

"La situation de ces Roms, ressortissants européens, est très complexe", explique Bernard De Vos. De manière générale, "les immigrants européens, qu'ils soient Rom ou pas, sont supposés être privilégiés par rapports aux

ressortissant d'autres nationalités." Ainsi, dès leur arrivée et durant trois mois pendant lesquels ils sont considérés comme des touristes, ils ont le droit de travailler, de signer un contrat de bail et de louer un logement, de mettre leurs enfants à l'école, etc. "Mais le problème c'est qu'ils n'arrivent pas à mettre en œuvre leur droits privilégiés", s'insurge Bernard De Vos, "ces gens arrivent ici avec une valise et sans un sous en poche !

Comment voulez-vous qu'ils trouvent un travail alors qu'ils sont souvent analphabètes ou qu'ils ne connaissent pas la langue. Ils se retrouvent donc immanquablement à la rue", explique-t-il.

Paradoxalement, les immigrants non-européens semblent avoir plus de facilités à trouver une aide auprès des pouvoirs compétents. "Dès leur arrivée, ces personnes peuvent faire une demande d'asile et sont prises en charge par Fedasil. Ce qui n'est pas le cas des européens qui doivent attendre trois mois. C'est très contradictoire", ajoute le délégué.

En effet, après les trois premiers mois, les ressortissants européens doivent prouver qu'ils ne sont pas une charge pour la société. Sinon, ils peuvent demander une aide. "En fait, ces gens doivent arriver à tenir trois mois sans ressources, dans la rue et avec leur enfants. Si c'est le cas, ils auront droit à une aide. Ces droits européens privilégiés sont donc de faux droits, puisqu'ils sont inapplicables. C'est un leurre ! Cette loi, censée accorder des privilèges, rend la situation encore plus compliquée."

En attendant, aucun logement n'a encore été trouvé pour ces personnes à la rue. "Nous voulons donner un message fort avant l'hiver et c'est pour cela que nous refusons de les placer dans un squat, de les cacher", explique Bernard De Vos. "Les autorités ne veulent pas trouver de solution, de peur que d'autres immigrants arrivent encore. Et on se revoit la balle ! « *On ne peut pas accueillir toute la misère du monde* », disent-ils, mais si chacun prenait ses responsabilités à son niveau, une solution acceptable pourrait être rapidement trouvée", conclut le délégué. **Le Vif.be, M.G.**